



La 12ème édition du « **Festival Les Nuits MED di u filmu cortu** » se déroulera en Corse et à Paris en avril 2019, et au cours d'actions ponctuelles jusqu'à la fin de l'année.

Cette édition donnera lieu à deux sélections de courts-métrages : une compétition méditerranéenne, et en un panorama corse (hors compétition).

L'appel à courts-métrages se déroulera jusqu'au 18 décembre 2018.*

Tout film inscrit doit être conforme au règlement de chaque sélection (ci-dessous). Les films publicitaires et institutionnels ne sont pas éligibles. Merci de bien prendre connaissance du règlement préalablement. Les inscriptions sont toutes gratuites et se font par formulaire en ligne :

[Compétition Méditerranéenne](#)

[Panorama Corse](#)

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contactez (merci de laisser vos coordonnées téléphoniques si nécessaire) :

inscriptions@lesnuitsmediterraneennes.com

*sous réserve de modifications éventuelles.

– REGLEMENT –

Compétition Méditerranéenne

La compétition méditerranéenne est une sélection compétitive composée de plusieurs courts-métrages liés à la méditerranée et à ses pays.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La compétition est ouverte aux films produits et/ou réalisés dans un pays méditerranéen, aux films à l'initiative d'un(e) scénariste ou d'un(e) réalisateur/réalisatrice méditerranéen(e), aux films abordant un ou plusieurs thèmes ayant trait à la méditerranée. Désigne l'espace géo-culturel méditerranéen et l'ensemble des pays qui bordent la mer Méditerranée : les îles de Chypre, la Crète et Rhodes, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Malte et les Baléares ; les pays suivants : France, Monaco, Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Montenegro, Albanie, Grèce et Turquie, Syrie, Liban, Israël, Egypte, Libye, Algérie, Tunisie, Maroc, Espagne, auxquels on peut ajouter Gibraltar et la Palestine (Cisjordanie, bande de Gaza).

Les films devront être obligatoirement sous-titrés en langue française, avoir été terminés **après le 1^{er} janvier 2018*** et leur durée ne devra pas excéder **59 minutes** (selon la définition du court-métrage établie par le CNC).

Nous acceptons tous les genres (fictions, animation, documentaire, expérimental) à l'exception des films institutionnel et publicitaires. Nous acceptons les films autoproduits et les copies de travail (sous réserve que le film soit livré au festival dans sa version définitive avant la date limite d'envoi des copies).

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont gratuites et devront se faire directement via [le formulaire suivant](#). Les films seront visionnés par liens de visionnage ou réceptionnés via WeTransfer.

Le festival et son équipe s'engagent à respecter la confidentialité des liens de visionnage et de leurs mots de passe et à ne pas diffuser les films reçus en dehors du cadre du festival.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à l'adresse inscriptions@lesnuitsmediterraneennes.com avec comme objet « COMPÉTITION MED 2019 – Nom du film – Nom et prénom du réalisateur ou de la réalisatrice ».

SELECTION :

Les films présentés lors des précédentes éditions du festival des Nuits MED ne pourront être à nouveau soumis à la sélection.

FILMS SELECTIONNES :

Le festival communiquera les résultats de la première partie de la sélection (pour les films inscrits avant le 1^{er} septembre 2018) en février par mail aux représentants du film qui devront fournir leurs coordonnées dans le formulaire d'inscription.

Les sociétés de production, de distribution et/ou les réalisateurs/réalisatrices s'engagent à céder les droits du film à toutes les projections publiques du festival et dans le cadre de cartes blanches des Nuits MED dans d'autres festivals. Si une société de distribution ajoute dans son catalogue, un film déjà inscrit au festival par un réalisateur ou un producteur, la société sera dans l'obligation de céder les droits de diffusion en cas d'une éventuelle sélection suivie de cartes blanches des Nuits MED à l'extérieur sous peine de poursuites. Il sera formellement impossible de retirer un film de la sélection après annonce des résultats.

DIFFUSION ET EXPEDITION :

Les représentant(e)s des films sélectionnés doivent s'engager à fournir une copie DCP en bonne et due forme pour les projections du festival. Ils devront également fournir une copie de sécurité H264. Les copies DCP et H264 devront impérativement contenir des sous-titres français pour tout film en langue étrangère. Le festival devra accuser la réception des copies des films sélectionnés avant le 30 février au plus tard. L'adresse d'envoi du matériel de diffusion sera communiquée ultérieurement aux représentants des films sélectionnés.

COMMUNICATION :

En acceptant ce règlement, les représentant(e)s des films sélectionnés donnent la possibilité à l'équipe du festival d'utiliser 2 à 3 minutes de leur court-métrage pour réaliser un teaser ou une bande-annonce, projetée à cette occasion.

FRAIS :

Les frais de transport pour la sélection comme pour la participation sont à la charge du participant. Il en va de même pour les frais d'hébergement et de restauration (sous réserve de partenariats en cours de négociation).

PRIX :

Le/les jury(s) étant en cours de composition, nous ne sommes pas en mesure de communiquer dès à présent la nature des prix.

INVITES :

Les réalisateurs/réalisatrices et leur(s) producteur(s)/productrice(s) bénéficient chacun d'une accréditation pour l'intégralité du festival. Ils bénéficient également de la possibilité d'inviter cinq personnes à la projection du film sélectionné. La liste des invités devra nous être communiquée au plus tard le 30 février.

AUTOUR DU FESTIVAL :

Le Festival se réserve le droit de projeter le film une fois en dehors de la manifestation, notamment lors de cartes blanches des Nuits MED ou de rencontres professionnels du dispositif « TEC in Corsica » (*Les Talents en Court*).

La demande d'inscription en vue de participer au **12ème festival Nuits MED di u filmu cortu** implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs et aux réalisatrices d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

* le festival se réserve le droit de sélectionner des films en dehors du copyright.

Panorama Corse

Le sélection Corse est une sélection non compétitive composée de plusieurs courts-métrages régionaux ou apparentés à la Corse.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La sélection corse est ouverte aux films produit et / ou réalisé en Corse, aux films à l'initiative d'un(e) scénariste ou d'un(e) réalisateur/réalisatrice corse, aux films abordant un ou plusieurs thèmes ayant trait à la Corse.

Les films devront être obligatoirement sous-titrés en langue française, avoir été terminés **après le 1^{er} janvier 2018*** et leur durée ne devra pas excéder **59 minutes** (selon la définition du court-métrage établie par le CNC).

Nous acceptons tous les genres (fictions, animation, documentaire, expérimental) à l'exception des films institutionnel et publicitaires. Nous acceptons les films autoproduits et les copies de travail (sous réserve que le film soit livré au festival dans sa version définitive avant la date limite d'envoi des copies).

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un film inscrit en sélection Corse pour la compétition méditerranéenne.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont gratuites et devront se faire directement via [le formulaire suivant](#). Les films seront visionnés par liens de visionnages ou réceptionnés via WeTransfer.

Le festival et son équipe s'engage à respecter la confidentialité des liens de visionnage et de leurs mots de passe et à ne pas diffuser les films reçus en dehors du cadre du festival.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à l'adresse inscriptions@lesnuitsmediterraneeennes.com avec comme objet « PANORAMA CORSE 2019 – Nom du film – Nom et prénom du réalisateur ou de la réalisatrice ».

SELECTION :

Les films présentés lors des précédentes éditions du festival des Nuits MED ne pourront être à nouveau soumis à la sélection.

FILMS SELECTIONNES :

Le festival communiquera les résultats de la première partie de la sélection (pour les films inscrits avant le 1^{er} septembre 2018) en février par mail aux représentants du film qui devront fournir leurs coordonnées dans le formulaire d'inscription.

Les sociétés de production, distribution et/ou les réalisateurs/réalisatrices s'engagent à céder les droits du film à toutes les projections publiques du festival et dans le cadre de cartes blanches des Nuits MED dans d'autres festivals. Si une société de distribution ajoute dans son catalogue, un film déjà inscrit au festival par un réalisateur ou un producteur, la société sera dans l'obligation de céder les droits de diffusion en cas d'une éventuelle sélection suivie de cartes blanches des Nuits MED à l'extérieur sous peine de poursuites. Il sera formellement impossible de retirer un film de la sélection après annonce des résultats.

DIFFUSION ET EXPEDITION :

Les représentant(e)s des films sélectionnés doivent s'engager à fournir une copie DCP en bonne et due forme pour les projections du festival. Ils devront également fournir une copie de sécurité H264. Les copies DCP et H264 devront impérativement contenir des sous-titres français pour tout film en langue étrangère. Le festival devra accuser la réception des copies des films sélectionnés avant le 30 février au plus tard. L'adresse d'envoi du matériel de diffusion sera communiquée ultérieurement aux représentants des films sélectionnés.

COMMUNICATION :

En acceptant ce règlement, les représentant(e)s des films sélectionnés donnent la possibilité à l'équipe du festival d'utiliser 2 à 3 minutes de leur court-métrage pour réaliser un teaser ou une bande annonce, projetée à cette occasion.

FRAIS :

Les frais de transport pour la sélection comme pour la participation sont à la charge du participant. Il en va de même pour les frais d'hébergement et de restauration (sous réserve de partenariats en cours de négociation).

INVITES :

Les réalisateurs/réalisatrices et leur(s) producteur(s)/productrice(s) bénéficient chacun d'une accréditation pour l'intégralité du festival. Ils bénéficient également de la possibilité d'inviter cinq personnes à la projection du film sélectionné. La liste des invités devra nous être communiquée au plus tard le 30 février.

AUTOUR DU FESTIVAL :

Le Festival se réserve le droit de projeter le film une fois en dehors de la manifestation, notamment lors de cartes blanches des Nuits MED ou de rencontres professionnels du dispositif « TEC in Corsica » (*Les Talents en Court*).

La demande d'inscription en vue de participer au **12ème festival Nuits MED di u filmu cortu** implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs et aux réalisatrices d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

* le festival se réserve le droit de sélectionner des films en dehors du copyright.

N°Siret : 44757981400016 APE : 9001Z - Licence d'entrepreneur du spectacle 2eme et 3eme Catégorie n° 2-1041912 et 4-1041913 - Résidence le Bastio 20600 Furiani Haute-Corse www.lesnuitsmediterraneennes.com